

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1250100: exploitations forestières

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 01/01/2008)

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. ESSENCE: FEUILLUS

1.1.1. TRAVAUX: ABATTAGE

1.1.1.1. ESPECE D'ARBRE: TOUTES ESSENCES

Catégorie		
40/89	EUR/m3	3.07
90 et plus	EUR/m3	2.53

1.1.1.2. ESPECE D'ARBRE: PEUPLIERS

Catégorie		
moins de 120	EUR/m3	3.01
120/179	EUR/m3	1.74
180 et plus	EUR/m3	1.42
toutes catégories	EUR/m3	1.78

1.1.2. TRAVAUX: DECOUPE ET MISE EN TAS SANS CHARGEMENT

Produit de bois		
1a.Houppier, baliveaux et taillis	EUR/stère	7.27
1b.Qualité trituration	EUR/stère	7.27
2.Houppier peuplier	EUR/ton	6.96
3.Houppier et baliveaux	EUR/ton	5.59
4.Fendage avec aide mécanisée	EUR/stère	5.59
5.Découpage de grumes de peuplier avec aide mécanisée	EUR/m3	0.64

1.2. ESSENCE: RESINEUX

1.2.1. TRAVAUX: ABATTAGE

1.2.1.1. ESPECE D'ARBRE: TOUTES ESPECES (SAUF PIN SYLVESTRE)

Pour pelage forestièrement : augmentation de 20%.

Catégorie		Distinction	
		Catégories à la finition	Abattage devant ébrancheuse
30 et moins	EUR/m3	19.60	2.22
31/40	EUR/m3	12.58	2.22
41/50	EUR/m3	8.41	1.68

51/60	EUR/m3	6.42	1.68
61/70	EUR/m3	6.15	1.68
71/119	EUR/m3	5.59	1.38
120 et plus	EUR/m3	4.50	1.08

1.2.1.2. ESPECE D'ARBRE: PIN SYLVESTRE

Catégorie		
40/69	EUR/m3	5.02
70/89	EUR/m3	4.20
90 et plus	EUR/m3	2.80

1.2.2. TRAVAUX: DECOUPAGE NORMALE EN QUELQUE ENDROIT QUE CE SOIT

1.2.2.1. PRODUIT DE BOIS: TRONCES DE SCIAGE (cubage et recoupe de la pointe compris)

Catégorie		Endroit	
		En forêt	Sur chantier
60/89	EUR/m3	0.77	0.51
90 et plus	EUR/m3	0.51	0.37

1.2.2.2. PRODUIT DE BOIS: BALIVEAUX

Catégorie		Endroit	
		En forêt	Sur chantier
Résineux 40/80 (maximum 3 dimensions)	EUR/m3	5.02	8.41

1.3. ESSENCE: SALAIRE HORAIRE MINIMUM POUR LE TRAVAIL EFFECTIF

Catégorie		
Ouvriers non qualifiés	EUR/heure	8.72
Ouvriers spécialisés	EUR/heure	9.50
Ouvrier transporteur routier	EUR/heure	9.50